



| Radios Régionales Romandes |

**COMMUNAUTÉ
RADIOPHONIQUE
ROMANDE**



Radio Télévision
Suisse

BAKOM	
30. AUG. 2012	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
MP	☒
IR	
TC	
AF	
FM	

Office fédéral de la Communication
Consultation relative à la révision partielle de la LRTV
Zukunftstrasse 44
Case postale
2051 Bienne

Lausanne, le 29 août 2012

Procédure relative à la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Le 10 mai dernier, vous avez lancé la consultation relative à l'objet susmentionné. La Communauté Radiophonique Romande (CRR), composée de la RTS et des radios membres de l'Union des Radios Régionales Romandes, vous soumet ses réflexions dans l'intérêt général du média radio en Suisse occidentale.

En premier lieu, la CRR souligne la nécessité absolue d'un soutien financier efficace pour l'accès des radios privées au DAB+. Sur le plan stratégique, l'OFCOM et la SSR ont pris l'option de donner à la Suisse un paysage radiophonique à caractère numérique moderne. Cette option fait l'objet de débats incertains dans toute l'Europe. Afin de donner au DAB+ toutes ses chances durant sa phase d'introduction, un soutien massif, simple dans son application et immédiat nous paraît incontournable, dans l'intérêt de l'ensemble de la branche radio en Suisse romande. Dans ce sens, la CRR soutient la demande de l'ensemble des radios privées d'utiliser une partie du surplus de redevance perçue à des fins de développement numérique, en complément du franc technologique.

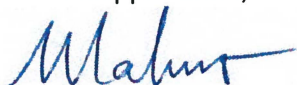
En second lieu, la CRR approuve l'idée de soutenir la formation initiale des personnels de radio auprès des radios privées bénéficiant d'une quote-part de redevance. Le marché du personnel dans les régions périphériques ne permet pas aux radios d'engager des collaborateurs formés. La formation *ab initio* et *in situ* est entièrement à la charge des radios. La formation ultérieure, notamment au niveau universitaire, au CRFJ et en formation continue RRR, donne satisfaction et il n'est pas question de changer un système romand qui fonctionne et dont les résultats sont reconnus. Du reste, les collaborateurs formés dans les régions s'en vont fréquemment renforcer les équipes d'autres diffuseurs publics et privés alors même que leur formation a nécessité efforts et investissements. La CRR soutient donc l'idée d'un appui financier pour la formation initiale et sur place des débutants auprès des radios privées bénéficiant d'une quote-part de la redevance.

Les deux mesures proposées doivent trouver leur place dans la LRTV. L'expérience montre que le texte doit être suffisamment clair et souple car la loi en vigueur ne permet pas la libération des fonds actuellement disponibles dans des délais et des conditions raisonnables.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos propositions.

Veillez recevoir, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Philippe Zahno,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mahno'.

Président RRR

Pascal Crittin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Crittin'.

Directeur des Affaires générales RTS